Animation

Démarche de profil de branche 2007





Siège national

43, boulevard Diderot – BP 80057 - 75560 Paris cedex 12 tél. : 01 53 02 13 13 - fax : 01 53 02 13 14 e-mail : unifsiege@uniformation.fr

L'Animation, une branche jeune et structurée

La branche de l'Animation a 20 ans

Son organisation en secteur professionnel à part entière est encore récente, liée à la signature de la première convention collective du secteur le 28 juin 1988 (étendue le 1er janvier 1989) et à la création de sa Commission Paritaire Nationale Emploi Formation (CPNEF), le 14 janvier 1991.

Héritière de l'éducation populaire du XIXème siècle, l'Animation se caractérise aujourd'hui par la variété et l'étendue de ses domaines d'intervention : activités culturelles et éducatives, activités physiques et sportives, développement d'actions d'insertion, formation, éducation à l'environnement...

Dans cet ensemble, deux grands secteurs dominent : les activités culturelles -qui constituent le cœur d'intervention de 23% des associations (1) - et l'éducation scolaire et péri-scolaire- qui constitue celui de 18% des associations.

D'autres champs d'action connaissent un développement moindre mais cependant significatif : la politique de la ville et le développement local, les activités physiques et sportives ou encore l'environnement.

Cette variété d'intervention témoigne d'une réalité forte du secteur : la pluri-activité. Ainsi, deux tiers des associations déclarent exercer au moins deux activités, la moitié déclare en exercer au moins trois.

Du militantisme bénévole au professionnalisme salarié

Près de 150 000 salariés travaillent dans les 12 000 entreprises de la branche ⁽²⁾. 78% de ces salariés occupent des fonctions d'animation, 13% des fonctions d'administration/direction, 9% des fonctions techniques.

La dimension militante et bénévole qui caractérisait l'action des représentants associatifs jusqu'aux années 60 – et qui a marqué l'histoire de l'éducation populaire – cohabite avec une nouvelle réalité : les acteurs de l'Animation sont de plus en plus souvent salariés et diplômés.

L'un des tous premiers diplômes professionnels —le DEFA*-est créé dès 1979. D'autres créations suivront telles que celle du BAPAAT** en 1993. Depuis 2001, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative s'est engagé -avec le concours des partenaires sociaux- dans la structuration d'une véritable filière diplômante. Ceci afin de pallier l'inexistence de formation initiale propre aux métiers de l'Animation. Aujourd'hui, plusieurs diplômes professionnels -dont les tous récents DEJEPS*** et DESJEPS***- permettent de répondre à une double nécessité : augmenter le niveau de qualification des salariés au regard de la complexité croissan-

te des fonctions d'animateur ; mettre en cohérence les contenus des formations et des diplômes avec les emplois visés.

Ces emplois s'inscrivent en effet dans un contexte d'activité en constante évolution en raison de l'accroissement de la demande individuelle de loisirs, du développement continu des prestations à destination de publics spécifiques et d'une demande institutionnelle de socialisation accrue.

Le rôle des partenaires sociaux

Depuis la signature de la convention collective, les représentants de salariés et d'employeurs ont négocié nombre des dispositions qui donnent ses contours à la branche : classification des emplois, orientations en matière de formation professionnelle... Dernière décision en date : la création en 2004 d'un observatoire des emplois et des métiers de la branche. Les résultats de deux premières enquêtes sur l'emploi et d'une première investigation sur l'ancienneté des salariés permettent aujourd'hui aux partenaires sociaux d'anticiper les besoins des entreprises du secteur.

L'éducation populaire, creuset de l'Animation

L'Education populaire naît sous la Révolution

C'est la déclaration de Condorcet à l'Assemblée nationale, en avril 1792, qui jette les bases de l'éducation populaire, véritable projet social visant à émanciper le peuple par le savoir.

Elle se développe dans la deuxième moitié du XIXème siècle Jean Macé fonde la Ligue de l'enseignement en 1866, prémices du principe de laïcité dans l'éducation en vue d'une nécessaire citoyenneté républicaine, alors que l'affaire Dreyfus révèle une république menacée tant par l'armée que par l'église. C'est l'époque où naissent et se développent les universités populaires.

L'éducation populaire connaît un renouveau avec le Front populaire Certaines associations sont reconnues par l'Etat -telles les Auberges de la Jeunesses- alors que Léo Lagrange installe l'idée que le loisir populaire est le passage inévitable pour construire une société « saine et heureuse ».

Elle s'institutionnalise à la Libération

De grands mouvements de l'éducation populaire se créent à cette époque – les Francas, Leo Lagrange, Maisons des jeunes et de la culture, Peuple et culture...- ou se développent — Cemea, Ligue de l'enseignement, Il s'agit de « former le peuple à une culture militante pour renforcer une république progressiste en lutte contre les forces réactionnaires et les puissances d'argent » (Dumazedier).

L'Animation socio-culturelle apparaît au milieu des années 1970 Issue des mouvements d'éducation populaire, l'Animation socio-culturelle se développe alors que les activités se professionnalisent. Depuis 2001, on parle de branche de l'Animation, abandonnant l'appellation « socio culturelle ».

. Source : « Regards sur l'histoire de l'éducation populaire » (établi à partir de textes de B. Cacérès, D. Groscolas, R. Labourie, A. Léon et G. Poujol)

(1) Chiffres tirés de l'enquête publiée en mars 2006 sur l'emploi dans la branche de l'Animation (enquête réalisée en 2005 par le cabinet Ithaque)

(2) Enquête emploi citée

^{*} Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions d'Animation

^{**}Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la Jeunesse et des Sports

^{***}Diplôme d'Etat et Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Identification du champ d'activité (1)

La définition conventionnelle

La Convention collective nationale de l'animation(CCNA), qui était jusqu'en 2001 la CCN de l'animation socio culturelle (ASC) « règle (...) les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises de droit privé, sans but lucratif, qui développent à titre principal des activités d'intérêt social dans les domaines culturels, éducatifs, de loisirs et de plein air, notamment par des actions continues ou ponctuelles d'animation, de diffusion ou d'information créatives ou récréatives ouvertes à toute catégorie de population.) (CCN, Article 1.1).

Le champ d'activité décrit dans cet article est d'emblée très large. Par ailleurs, les activités décrites relèvent de domaines très variés (éducation, culture, loisir, etc.). Cette situation va amener les partenaires sociaux au fil du temps, par le biais d'avenants et d'avis d'interprétation à apporter différentes précisions permettant de mieux cerner ce champ, sans toutefois pouvoir toujours délimiter des frontières très précises avec des champs très proches (centres sociaux, sport ,).

Un champ qui se précise au cours du temps

En mai 1992, les partenaires rappellent que l'assujettissement d'un organisme ne dépend que de l'activité réellement exercée et non de son code APE.

En février 1993, il est précisé que les termes d'activité d'intérêt social contenus à l'article 1 ; 1 pour qualifier les organismes qui relèvent de la convention collective doivent être entendus comme des organismes œuvrant dans l'intérêt général de la société, et non dans le sens des activités sociales organisées pour les couches défavorisées de la population. De même, les termes: "ouvertes à toutes catégories de population" doivent se comprendre de la manière suivante: "quelles que soient la ou les catégories de population relevant de l'activité de l'organisme".

En 1999, il est de plus précisé que les termes « sans but lucratif » utilisés au 1er alinéa de la convention collective doivent être entendus comme l'absence de distribution de bénéfices ou de dividendes et non pour signifier l'absence d'excédent ou d'assujettissement à des impôts commerciaux.

Enfin en 2002, la CCN est élargie au secteur suivant : les entreprises de droit privé sans but lucratif, qui développent à titre principal des activités d'intérêt général de protection de la nature et de l'environnement notamment par des actions continues ou ponctuelles, de protection et de conservation des sites et espèces, d'éducation à l'environnement, d'études, de contributions au débat public, de formation, de diffusion, d'information ouvertes à toute catégorie de population.

Identification du champ d'activité (2)

La nomenclature utilisée par l'Observatoire de la CPNEF

Domaines d'activité	Exemples dans le domaine
Education scolaire et périscolaire	Centre de vacances et de loisirs, soutien scolaire,
	gestion d'œuvres scolaires, halte garderie, séjours linguistiques
Activités physiques et sportives	Club sportif, sport loisirs, sport compétition
Activités culturelles	Ecole et activités de théâtre, danse, musique, cirque, arts plastiques,
	diffusion artistique, bibliothèque, ludothèque
Loisirs récréatifs	Base de loisirs et de plein air, jeux de l'esprit
Gestion d'équipements sportifs	Piscine, golf, stade, salle
Gestion d'équipements culturels	Maison des associations, musée, cinéma
Accueil et hébergement	Foyer, auberge de jeunesse, hébergement, camps
Environnement	Gestion d'espaces naturels, classes environnement, animation pédagogique
	à l'environnement, maison de la nature
Politique de la ville et développement local	Animation quartier, animation rurale, insertion sociale, centre social, alphabétisation
Formation	Formation aux diplômes de l'animation, formation professionnelle, formation de formateurs
Développement de la vie associative	Animation de réseau, Fédération d' éducation populaire,
	accompagnement d'associations, suivi de projet
Activités scientifiques et techniques	CCSTI, micro-fusées, club d'astronomie, initiation aux nouvelles technologies
Action citoyenne	Droits de l'homme, logement, relations internationales, solidarité, information jeunesse
Autres	

Selon l'enquête menée par Ithaque pour l'Observatoire en 2006 ; les deux tiers des entreprises ont au moins 2 domaines d'activités, la moitié au moins 3.

Les domaines d'activité les plus fréquemment cités par les entreprises sont les activités culturelles et l'éducation scolaire et périscolaire.

Répartition des entreprises selon leur principal domaine d'activité

	%
Activités culturelles	30%
Education scolaire et périscolaire	24%
Activités physiques et sportives	9%
Politique de la ville et développement local	8%
Environnement	7%
Développement de la vie associative	6%
Autres	4%
Loisirs récréatifs	2%
Gestion d'équipements culturels	2%
Accueil et hébergement	2%
Action citoyenne	2%
Formation	1%
Activités scientifiques et techniques	1%
Gestion d'équipements sportifs	0,20%
Activités "seniors"	0,20%
Total	100%

Source : enquête Ithaque 2005 pour l'Observatoire des métiers de l'animation

Identification du champ d'activité (3)

Les tentatives de repérer la diversité des activités

Face aux limites que rencontre la démarche de délimitation de la branche Animation fondée sur les indications fournies par la CCN, des approches alternatives sont proposées, qui reposent de fait sur l'élargissement du domaine d'analyse.

La première de ces démarches consiste à dresser des typologies des domaines d'activité de l'animation, en adoptant une entrée « métier ». Il s'agit en fait d'identifier les activités où les métiers de l'animation sont exercés, sans tenir compte du statut juridique des établissements employeurs.

Jacques Ion et Bertrand Ravon distinguent ainsi, sur la base de cette démarche, quatre grands « types d'activité » de l'animation :

- ▼ La prestation de services « visant la création, la promotion, et surtout la diffusion d'activités culturelles dans des structures d'accueil variées Collectivités territoriales, centres culturels, etc;
- ▼ La « récréologie », c'est-à-dire la prestation de services récréatifs (sport, loisirs, vacances, expression artistique) auprès de publics spécifiques (enfants, personnes âgées) ou en concurrence directe avec le marché des services de loisirs;
- ▼ L'animation sociale, qui poursuit des objectifs de prévention de la délinquance ou d'insertion sociale et professionnelle.
- ▼ Le développement local, lié à l'essor des politiques de la ville et qui vise à accompagner la mise en oeuvre, au niveau d'un territoire donné, de politiques sociales ou de développement. Ces activités demandent généralement, au-delà de la réalisation d'animations, des compétences de conception et de gestion de projets

Le CEP de l'ASC proposait quant à lui une typologie des entreprises distinguant « celles qui visent une intervention globale » de « celles dont l'intervention est ciblée » (Documentation française, 2000,p.12).

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), de son côté, identifie des « domaines d'intervention » des professionnels de l'animation, à savoirs les domaines éducatif, culturel et social (Beynier, Tudoux et Momic, 2005, p. 3).

Au final, des enquêtes qualitatives et quantitatives auprès des adhérents d'Uniformation apparaissent comme la meilleure solution à court terme, mais ne doit pas empêcher d'envisager des passerelles vers les statistiques publiques.



La quasi-totalité des d'établissements adhérents à Uniformation

Des codes APE ne correspondant que partiellement à des entreprises d'animation

L'identification précise des établissements d'animation dans les statistiques publiques paraît quasiment impossible et en tout cas peu pertinente, au moins dans les données en libre accès, du fait de la triple indétermination :

- Certains des codes NAF cités dans la CCN, qui s'avèrent obsolètes et peu spécifiques à l'animation (c'est-à-dire relevant aussi de la culture, du tourisme, etc.);
- Le caractère partiel des codes NAF cités dans la CCN et ses avenants : la plupart correspondent à des codes très larges, où les établissements dédiés aux activités d'animation figurent parmi de nombreux autres établissements qui peuvent être à but lucratif ou exercer une autre activité principale — et donc sortir du champ de la branche animation tel que définit dans la CCN;
- La difficulté à isoler les établissements à but non lucratif des autres : non seulement les établissements d'animation côtoient, dans un même code APE, des établissements exerçant d'autres activités, mais ils peuvent également être mêlés à des établissements à but lucratif.

La base d'Uniformation comme référence

Les activités d'animation se caractérisant essentiellement par leur caractère transversal : la base de données d'Uniformation montre par exemple que les adhérents de la branche répartissent entre plus de 80 codes NAF différents, même si 90% de ces adhérents se répartissent entre 10 codes NAF.

	Uı	niformatio	on
		2005	%
91.3E	Organisations associatives n.c.a	6 814	53,3
92.6C	Autres activités sportives	1 369	10,7
80.4D	Autres enseignements	668	5,2
92.3D	Gestion des salles de spectacle	639	5,0
92.3A	Activités artistiques	526	4,1
92.7C	Autres activités récréatives	525	4,1
85.3K	Autres formes d'action sociale	444	3,5
55.2E	Autre hébergement touristique	393	3,1
85.3G	Crèches et garderies d'enfants	265	2,1
92.5C	Gestion du patrimoine culturel	188	1,5
Autres		965	7,5
Total		12 796	100,0



Les données Uniformation représentent, dans les travaux sur l'animation, la base de référence; le Contrat études Prospective (CEP) réalisé en 2000, par exemple, porte de fait sur les établissements adhérents à Uniformation.

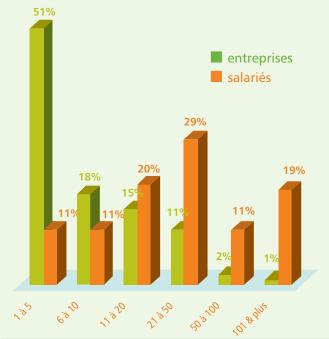
Combien de salariés ? (1)

Les effectifs déclarés par les adhérents d'Uniformation : plus de 100 000 salariés au 31/12/06

Tranche des effectifs	effectifs au 31/12/06 (1)
Moins de 10 salariés	20 115
De 10 à 19 salariés	16 835
De 20 à 49 salariés	23 002
De 50 à 199 salariés	21 838
De 200 à 499 salariés	12 287
500 salariés et plus	7 946
Total	102 023

Une extrapolation réalisée à partir des résultats de l'enquête Ithaque pour l'Observatoire des métiers de l'animation (enquête 2005, effectifs inscrits sur la DADS 2004) donne un effectif total d'environ 137 600 salariés (hors personnel pédagogique occasionnel) pour 11 977 entreprises adhérentes à Uniformation à cette date. Toutefois, l'effectif est celui déclaré par les entreprises : il s'agit d'un nombre de contrats de travail et non de salariés, un même individu pouvant être compté plusieurs fois. Selon cette même extrapolation, la structure de la branche est la suivante.

Structure par branche⁽²⁾



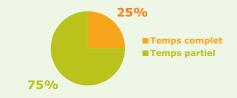
⁽¹⁾ Source: Uniformation - Infocentre - août 2007

L'effectif en équivalent temps plein de la branche estimé à partir des données Uniformation sur la masse salariale brute des entreprises en 2007 est d'environ 76 500 ETP.

Répartition par sexe des salariés (2)



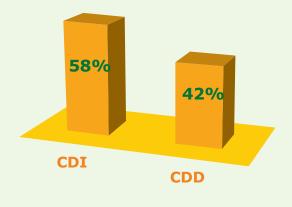
Répartition des salariés par durée du travail (2)



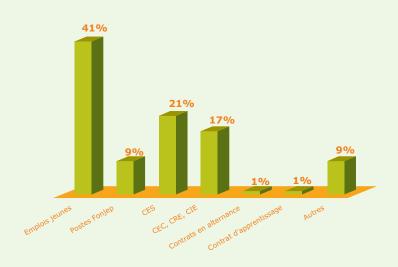
⁽²⁾ Source : Enquête Ithaque 2005 pour l'Observatoire des métiers de l'animation

Combien de salariés? (2)

Répartition du personnel hors pédagogique occasionnel par type de contrat



Répartition des contrats aidés par type



Source : enquête Ithaque 2005 pour l'Observatoire des métiers de l'animation

Les emplois aidés représentent 19% des emplois hors personnel pédagogique occasionnel :

- ▼ 17% des effectifs de la famille animation hors personnel pédagogique occasionnel
- ▼ 31% des effectifs de la famille administration-direction
- ▼ 32% des effectifs de la famille technique

Dans le cadre de l'enquête menée par l'Observatoire de branche en 2006 sur l'ancienneté des salariés de la branche de l'animation, les résultats mettent en avant notamment :

- les motifs de départ sont : 64% des démissions :
 20% des licenciement, 7% des départs à la retraite
- plus d'un tiers des salariés partis avaient moins de 30 ans à la date de départ, 1/3 des salariés avaient moins de 3 ans d'ancienneté à la date de départ
- ▼ 61% des salariés en CDI ont moins de 7 ans d'ancienneté, 23% de 7 à 12 ans. Ainsi, 84% des salariés en CDI ont moins de 13 ans d'ancienneté
- le solde positif de salariés en CDI : 5 % de l'effectif global en CDI

Les métiers décrits dans la CCN

Etant donné le caractère large du champ d'activités reconnu par la CCN Animation, il n'est pas étonnant de retrouver une telle diversité dans les métiers.

De fait, les métiers spécifiques à l'animation, c'est-à-dire faisant appel à titre principal à des compétences d'animation, s'avèrent peu nombreux. Les autres métiers se retrouvent couramment dans d'autres branches, liées aux activités sociales, environnementales, touristiques, etc. ou représentent des métiers transversaux (secrétariat, comptabilité, etc.).

- Le degré de responsabilité du salarié ;
- ▼ Le degré d'autonomie et d'initiative nécessité par l'exercice de l'emploi ;
- ▼ La nature des compétences mobilisées.

Il existe pour chaque emploi deux « qualifications » ou grades : la qualification de « professeur » (niveau A) et celle d'« animateur technique » (niveau B).

Ces « qualifications » déterminent les conditions de rémunération, de promotion, etc.

Groupe d'emploi	Définition des emplois du groupe	Exemples d'emploi
Groupe 2	« Exécution de tâches prescrites exigeant une adaptation de courte durée à l'emploi (de l'ordre d'une journée) »	Agent administratif, agent d'accueil, aide de cuisine, agent de maintenance, agent de service, agent de surveillance ou de sécurité, agent technique d'entretien, employé de restauration, standardiste, surveillant post et périscolaire
Groupe 3	« L'emploi requiert des connaissances techniques simples. Sous la subordination d'un responsable, le salarié est capable d'exécuter des tâches sans néces- sairement que lui soit indiqué le mode opératoire. »	Agent d'accueil et d'information, agent d'accueil et de vente, secrétaire, agent de maintenance et de gardiennage, aide bibliothécaire, aide documentaliste, aide éducateur, animateur périscolaire, auxiliaire de puériculture, commis de cuisine, machiniste, opérateur projectionniste
Groupe 4	« Exécution de tâches qui se différencient des précédentes par une technicité supérieure et une plus grande autonomie laissée à l'exécutant dans le choix des moyens qu'il met en oeuvre. »	Animateur, animateur ou éducateur sportif, comptable, cuisinier, documentaliste, éducateur sportif, garde-animateur (environnement), guide accompagnateur, guide, informateur jeunesse, secrétaire, secrétaire comptable, technicien spectacle
Groupe 5	« Prise en charge d'un ensemble de tâches, d'une équipe ou d'une fonction impliquant une conception des moyens et une bonne maîtrise de la technicité requise par le (ou les) domaine(s) d'intervention. »	Animateur, bibliothécaire, chargé d'études environnement, chef de cuisine, comptable, économe, conseiller familial ou professionnel, directeur CLSH, documentaliste, éducateur sportif, entraîneur sportif, formateur, guide, guide accompagnateur, informateur jeunesse, intendant, régisseur, secrétaire comptable, secrétaire de direction, secrétaire principale
Groupe 6	« L'emploi implique, soit : - la responsabilité d'une mission par délégation, requérant une conception des moyens et une assez large autonomie la responsabilité d'un service la gestion d'un équipement de petite taille »	Adjoint de direction, bibliothécaire, chargé d'études ou de mission chef comptable, conservateur, conseiller familial ou professionnel, documentaliste-bibliothécaire, entraîneur sportif, guide, guide accompagnateur, intendant, régisseur, secrétaire de direction, responsable d'équipement, responsable de formation, responsable de service ou de secteur
Groupes 7 & 8	« Personnel disposant d'une délégation perma- nente de responsabilité. L'autonomie laissée au salarié implique que le contrôle s'appuie notam- ment sur une évaluation des écarts entre les objectifs et les résultats. »	Conservateur, directeur administratif et financier, directeur d'association, directeur d'équipement, directeur de service
Groupe 9	« Salarié répondant à la définition de cadre dirigeant. »	-

Source : Convention collective de l'animation, Avenant n° 87 du 2 mars 2005. – Classifications Guide méthodologique : outils d'aide à la classification des emplois de l'animation - CPNEF – www.branche-animation.fr/publications/guide.pdf

Les emplois métiers de la branche (1)

La nomenclature utilisée par l'Observatoire de la CPNEF

La nomenclature utilisée par l'Observatoire de la CPNE compte 12 métiers ou groupes de métiers rassemblés en 3 familles : animation, administration direction, technique :

Famille animateur :

- Animateur
- ▼ Animateur technicien, professeur
- ▼ Formateur
- Responsable de secteur, de service, ou d'équipement

Famille administration direction:

- Directeur, responsable de service administratif
- ▼ Information et communication
- Comptabilité et gestion
- Secrétariat, accueil, personnel administratif
- ▼ Animateur technicien, professeur
- Formateur
- ▼ Responsable de secteur, de service, ou d'équipement

Famille technique:

- ▼ Economat, cuisine
- Technicien spectacle
- Personnel de maintenance, surveillance, ménage, service

Répartition des effectifs par métiers et familles de métiers (effectifs DADS 2004)

toutes familles confon	dues
Animateur	26%
Animateur technicien, professeur	20%
Formateur	2%
Responsable de secteur, de service, ou d'équipement	3%
Personnel pédagogique occasionnel	25%
Total famille animation	77%
Directeur, responsable de service administratif	4%
Information et communication	1%
Comptabilité et gestion	2%
Secrétariat, accueil, personnel administratif	10%
Total famille administration-direction	13%
Economat, cuisine	2%
Technicien spectacle	1%
Personnel de maintenance, surveillance,	
ménage, service	8%
Total famille technique	10%
Total 1	00%

Source : enquête Ithaque 2005 pour l'Observatoire des métiers de l'animation

Autres essais de typologie

Tout comme il existe des typologies des domaines d'activité de l'animation, des typologies de familles de métier de l'animation ont été proposées.

En règle générale, les catégories retenues spécifient le métier en fonction du domaine d'activité où il est exercé. L'enquête emploi réalisée par l'INSEE, par exemple, retient comme catégories de métier : animateur, animateur socioculturel, animateur de quartier, animateur social, animateur centre de loisirs, animateur CLSH.

L'Observatoire national des métiers de l'animation et du sport (ONMAS) a, quant à lui, proposé une typologie de certains métiers de l'animation (ceux de niveau II et III) par fonction (ONMAS, 2004b, pp. 38-45) : fonction de gestion de projets, fonction de gestion du personnel, fonction d'animation, fonction de gestion administrative, fonction de gestion partenariale, fonction de gestion d'équipement, fonction d'interface avec les organes de décision et fonction de développement commercial. Ces typologies soulignent la diversité des compétences effectivement mobilisées sur le terrain par les professionnels de l'animation.

Les métiers centraux de la branche Animation sont répertoriés dans les nomenclatures sous les codes suivants :

▼ Codes PCS (INSEE): 42.4a — Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels; 43.5a — Directeurs de centres socioculturels et de loisirs; 43.5b — Animateurs socioculturels et de loisirs.

- Codes ROME (ANPE): 23131 Animateur généraliste de loisirs;
 23132 Animateur spécialiste d'activités culturelles;
 23141 Animateur spécialiste d'activités sportives;
 23141 Animateur spécialiste d'activités culturelles;
 23151 Educateur-intervenant éducatif.
- Codes FAP (DARES): V4081 Professionnels de l'animation socioculturelle; V4082 Sportifs et animateurs sportifs.

C'est le cas pour les codes renvoyant à des métiers du sport, et ce pour les trois nomenclatures. Par ailleurs, le code ROME 23151 — Educateur-intervenant éducatif est signalé ici parce qu'il comprend, parmi les nombreux métiers y figurant, ceux d'animateur d'entreprise d'insertion, d'animateur de chantier d'insertion, d'animateur de régie de quartier et d'animateur permanent d'association. Mais de fait, ces métiers relèvent des professions sociales éducatives davantage que de celles de l'animation⁽¹⁾.

Il s'agit d'un cas particulier qui soulève un problème plus général, à savoir la difficulté à clairement séparer des métiers de l'animation exercés dans un autre secteur d'activité des métiers d'un autre secteur (environnement, secteur social, secteur sanitaire, tourisme, etc.) mettant en oeuvre des actions d'animation (ONMAS, 2004a, p. 8).

(1) Les professions sociales sont généralement divisées, dans la lignée des travaux de la DREES, en quatre grandes familles : professions de l'aide ; professions éducatives spécialisées ; professions de l'animation ; professions d'accueil à domicile. Les professions de l'animation posent constamment des problèmes de délimitation, dans la mesure où ses frontières sont floues et tendent à déborder sur les autres familles de professions (particulièrement celles d'éducation spécialisée).

Les diplômes professionnels

Pour ce secteur, les formations diplômantes ne sont accessibles généralement qu'après une expérience préalable d'animation. Pour l'essentiel, il s'agit de diplômes professionnels Jeunesse et Sports.

Intitulé	Niveau	Instance certifiante
BAPAAT	V	Ministère Santé, Jeunesse et sports
ВЕАТЕР	IV	Ministère Santé, Jeunesse et sports
BEES 1er degré	IV	Ministère Santé, Jeunesse et sports
BEESAPT	IV	Ministère Santé, Jeunesse et sports
BPJEPS	IV	Ministère Santé, Jeunesse et sports
CQP Animateur 1er degré	IV	CPNEF animation
DEFA	III	Ministère Santé, Jeunesse et sports - Non homologué
DUT/BTS carrières sociales option animation	III	Ministère Education nationale
DEES – DEEJE	III	Ministère Travail, relations sociales et Solidarité
DE danse ou musique	III	Ministère Culture et communication
DUMI	III	Ministère Education nationale
DEUST Animation	III	Ministère Education nationale
DUFA	III	Ministère Education nationale
BEES 2ème degré	II	Ministère Santé, Jeunesse et Sports
DEDPAD	II	Ministère Santé, Jeunesse et Sports
Licence professionnelle d'animation	II	Ministère Education nationale
CA Danse ou Musique	II	Ministère Culture et communication
BEES 3ème degré	I	Ministère Santé, Jeunesse et Sports

Selon une enquête menée en 2005(*) par le cabinet Ithaque auprès des entreprises de la branche animation, 30% des salariés en CDI de la famille animation ou administration-direction sont détenteurs d'un des titres ou diplômes professionnels de l'animation.

(*) portant sur les données 2004

Répartition par diplôme des titulaires de diplômes professionnels de l'animation

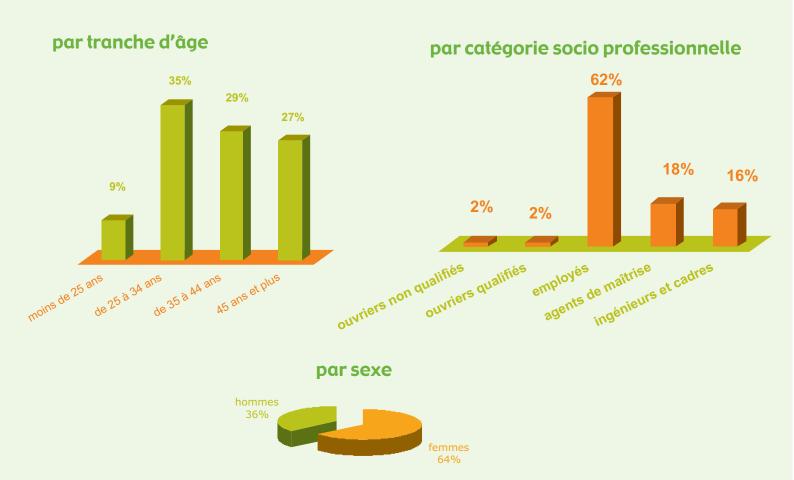
(personnel en CDI des familles animation et administration)

Diplômes	
DE ou CA Danse ou Musique	25%
BEATEP	17%
BEES	17%
Autre titre - sport	14%
DEFA	8%
Licence STAPS	5%
BAPAAT	4%
DUT C.S. opt. Animation	4%
DUMI	4%
BP JEPS	1%
DE-DPAD	1%
DUFA	0,20%
TOTAL	100%

Source : enquête Ithaque 2005 pour l'Observatoire des métiers de l'animation (auprès des entreprises de la branche)

La formation des salariés (1)

Plan de formation des entreprises + de 10 salariés et moins de 10 salariés Année 2006 - Source : Uniformation-infocentre /août 2007



Répartition par niveau

	Niveau de la formation	Nombre de stagiaires	Nombre heures stagiaires	Durée moyenne	Coût moyen réglé par stagiaire
H	BAC + 3 et plus	423	57 512	243	1 855 €
III	BAC + 2	1 906	203 338	179	1 318 €
IV	BAC ou BP	3 711	343 882	128	1 195 €
V/VBIS	CAP ou BEP	412	26 272	91	1 079 €
VI	Fin de scolarité	8	453	58	580 €
IX	Attestation de stage et autres	9 004	423 843	71	1 207 €
Total		15 561	10 507 615		

La formation des salariés (2)

Année 2006 _Source : Uniformation-infocentre /août 2007

CIF-CDI et CIF CDD

Par catégorie socio-	Nombre de dossiers	
professionnelle	CIF CDI	CIF CDD
ouvriers non qualifiés	1	0
ouvriers qualifiés	2	1
employés	277	125
agents de maîtrise	110	2
ingénieurs et cadre	85	2
Total	475	130

Par catégorie âge	Nombre de dossiers	
	CIF CDI	CIF CDD
Moins de 25 ans	3	9
25-34 ans	146	81
35-44 ans	181	28
45-50 ans	95	10
51 ans et plus	50	2
Total	475	130

Par niveau	Nombre de dossiers	
	CIF CDI	CIF CDD
l et II	111	31
III	111	15
IV	140	48
V/V bis	68	34
VI	36	2
Non répartis	9	-
Total	475	130

VAE

Uniformation a enregistré 202 congés VAE CDI, 7 congés VAE CDD.

Professionnalisation

Par sexe	Hommes	Femmes	Non réparti	Total
contrats de professionnalisation	44	90	24	158
périodes de professionnalisation	355	422	-	777
dif	47	113	32	192

Par CSP	Ouvrier	Ouvrier	Employé	Tech.agent	Ingén.	Non	
	non qualifié	qualifié		maitris.	cadres	réparti	Total
contrats de professionnalisation	-	2	40	-	-	116	158
périodes de professionnalisation	11	9	507	147	83	20	777
dif	4	5	90	46	46	1	192

Uniformation et la politique de branche

L'application des volontés politiques en 2006

Des priorités de financement

En 2006, la branche a défini des priorités pour l'attribution d'aides financières aux entreprises dont les projets de formation représentent des dépenses supérieures à leurs possibilités de financement. Les critères ainsi retenus sont : les projets communs à plusieurs entreprises (actions collectives) ; les formations diplômantes, ou les formations modulaires à visée qualifiante ; les formations qui intègrent une validation des acquis professionnels et de l'expérience ; les formations qui facilitent les changements de filière professionnelle.

Exemples de projets financés en 2006

▼ Une opération nationale : Le GIP ATEN (groupement d'intérêt public Atelier technique des espaces naturels), créé en 1986 par le ministère chargé de l'environnement, propose des formations pour les professionnels de la gestion des espaces naturels. La branche de l'animation, à l'initiative de la fédération nationale des conservatoires des espaces naturels en France, a dégagé une enveloppe de 20 000 € pour permettre aux 450 salariés du réseau des conservatoires d'accéder à minimum 120 journées de formation proposées dans le catalogue de cet organisme. C'est finalement 278 journées de formation qui ont ainsi pu être financées, au bénéfice de 71 stagiaires en provenance de 16 conservatoires, sur les thèmes suivants : gestion des milieux et des espèces, administration gestion et management, communication et éducation, enjeux et logique d'acteurs, technologies d'information et communication

▼ Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI)

Initiée par 3 partenaires, le Conseil régional d'Auvergne, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale du travail, de l'emploi, et de la formation vise à professionnaliser les salariés non diplômés de 5 écoles de musique associatives d'Auvergne. L'objectif est d'acquérir, pour les 5 musiciens intervenants exerçant depuis au moins 5 ans et âgés de plus de 26 ans, le Diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI). Ce diplôme d'État doit leur permettre d'intervenir plus efficacement auprès des jeunes enfants. La formation, qui

prend fin en juin 2008, est de 990 h par stagiaire. Elle consiste à transmettre aux stagiaires des compétences spécifiques qui leur permettront : de travailler dans le cadre de l'enseignement élémentaire et préélémentaire en collaboration avec les professeurs des écoles, de concevoir et mettre en oeuvre un projet musical, de développer une pédagogie ouverte à tous les types de musique et formes d'expression ; et d'enseigner dans les écoles de musique.

Cette opération groupée d'un coût total de 132 542 € a été financée par Uniformation à hauteur de 48 392 € .

Des études et des travaux exploratoires

La branche de l'animation commandite et finance régulièrement des études ou des travaux exploratoires, tant aux niveaux national et régional qu'à celui de réseaux.

Exemples de projets financés en 2006

- ▼ L'enquête nationale menée, dans le cadre des travaux de l'observatoire de la branche, sur l'ancienneté des salariés de l'animation, auprès d'un panel représentatif de 250 associations.
- ▼ L'enquête régionale, commanditée conjointement avec la DRDJS d'Ile de France et en partenariat avec la CPNEF du Sport, auprès de l'ensemble des titulaires du BAPAAT en Ile de France, pour une identification de leur parcours, de leur situation professionnelle, de leur poste actuel, de leurs projets.
- ▼ Le guide pour professionnaliser les salariés de l'environnement, réalisé par la fédération France Nature Environnement, en s'appuyant sur le concours de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact).

Annexe 1 - Dispositions conventionnelles

L'observatoire

Extrait de l'accord sur la formation professionnelle dans l'animation du 04/10/04

Pour accompagner les entreprises dans la définition de leurs politiques de formation, les salariés dans l'élaboration de leurs projets professionnels et pour permettre aux partenaires sociaux de définir une politique de l'emploi et de la formation au sein de la branche, la CPNEF a créé dès 2001, un observatoire des métiers de l'Animation. L'observatoire doit être un outil de connaissances et d'informations sur les évolutions des emplois et des qualifications.

Les travaux de l'observatoire sont examinés par la CPNEF qui en tire conclusions et recommandations.

Conformément à la loi du 4 mai 2004, cet observatoire voit ses missions confirmées.

L'objet de l'observatoire prospectif des métiers de l'Animation est de :

- renforcer la capacité pour la branche professionnelle de définir et de mettre en œuvre des politiques de formation professionnelle (en particulier définir la politique en matière de contrat de professionnalisation);
- ▼ recueillir les informations les plus fiables sur la situation de l'emploi et de la formation de manière à appréhender l'évolution des métiers du secteur de l'animation, tant en terme quantitatif que qualitatif, au niveau national et régional;
- analyser et anticiper les évolutions affectant l'articulation entre la formation et l'emploi afin :
 - de fournir à l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi les outils et les moyens de réaction nécessaires aux changements à venir;
 - de permettre, par la connaissance de l'évolution des métiers, l'anticipation des besoins de formation et la mise en œuvre de politiques de formation adaptées;
 - . de nourrir les travaux de la CPNEF.

Pour réaliser ces missions, l'observatoire est notamment amené à :

- réaliser des enquêtes et études prospectives centrées sur l'évolution des métiers;
- capitaliser des études disponibles par l'élaboration de synthèses et leur publication;
- ▼ diffuser les travaux prospectifs relatifs à l'articulation emploi-formation;
- ▼ développer les partenariats.

L'observatoire est géré par un comité de pilotage paritaire composé d'un nombre égal de représentants des syndicats de salariés et d'employeurs membres de la CPNEF.

L'observatoire est financé pour partie par un pourcentage prélevé sur les sommes collectées au titre de la professionnalisation.

Textes du secteur

- ▼ Convention collective de l' ANIMATION (étendue le 10/01/89).
- ▼ Accord sur la formation professionnelle dans l'animation du 4 octobre 2004 (étendu le 20/04/05)
- ▼ Avenant 101 du 08/02/07 relatif au DIF et à la professionnalisation (étendu le 17/07/07)
- ▼ Avis n°31 du 10/11/98 relatif aux écoles de musique associative (étendu le 03/07/01)
- ▼ Avis n°33 du 10/11/98 relatif aux foyers ruraux
- ▼ Avis n°34 du 09/04/99 relatif aux écoles de danse associatives (étendu le 16/03/00)
- ▼ Avis n°35 du 09/04/99 relatif aux écomusées associatifs (étendu le 16/03/00)
- ▼ Avis n°36 du 09/04/99 relatif aux associations de scoutisme (étendu le 16/03/00)
- ▼ Avis n°37 du 09/04/99 relatif aux bibliothèques associatives (étendu le 16/03/00)

Annexe 2 - Actualité

Etudes récentes

- « Résultats de l'enquête auprès des entreprises de la branche Animation » (Ithaque mars 06)
- « Outil d'aide à la classification des emplois de l'animation » guide méthodologique de la CPNEF Animation – juin 05
- « Un groupe professionnel en évolution ? Les animateurs socioculturels et de loisirs, analyse secondaire de l'enquête Emploi (1982-2005) » rapport de Francis Lebon et Emmanuel de Lescure, pour l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) (mars 2007)
- « Quels horizons pour l'animation ? Animation, instances de socialisation et pluralité des dispositifs » actes du colloque de Lyon (18 au 20 novembre 04) sous la direction de Marc Clément et Abdelhafifd Hammouche
- « Les métiers de l'animation liés à l'environnement »
 Onmas, septembre 04
- « Les emplois de l'animation de niveau I et II »
 Onmas, rapport final novembre 04
- « Les diplômes de l'animation dans le secteur Jeunesse, de 1998 à 2002 »
 Sati-info Animation n°03-06 de septembre 03
- CEP de l'animation socio-culturelle / DGEFP avril 00
- « Caractéristiques des flux d'emplois pour les secteurs du sport et de l'animation dans les Pays de la Loire » Etude publiée par la DRJS et le Conseil régional des Pays de la Loire (2006).
- « Hôtellerie-restauration, tourisme, animation-loisirs, accueil » brochure 04 du Carif Pays de La Loire

Bibliographie

- « Les métiers de l'animation » guide de la collection Métiers et Formations de l'Etudiant, réalisé en partenariat avec l'UFCV
- « L'animation dans tous ses états (ou presque) » par Jean-Claude Gillet — L'Harmattan — 2005
- ▼ « Les métiers de l'animation et du social » Onisep 2005
- « L'animation professionnelle et volontaire dans 20 pays » par Jean-Claude Gillet – L'Harmattan – 2004
- « Espaces de proximité et animation socioculturelle : pratiques des animateurs de quartier au croisement de multiples enjeux politiques et sociaux » par Mustafa Poyras et Pierre Cours-Salies L'Harmattan 2003

Sites Web à consulter

- CPNEF Animation http://www.branche-animation.fr/
- ▼ Planet'Anim http://www.planetanim.com/
- ▼ Pratiques d'Anim http://www.pratiquesdanims.com/
- ▼ Métier-animation http://metier-animation.com/
- Emploi-animation http://www.emploi-animation.fr/
- Formation Animation http://www.formationanimation.com
- Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/



Annexe 3 - Les sigles de l'animation

BAPAAT Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports

BEATEP Brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse

BEES Brevet d'Etat d'éducateur sportif

BEESAPT Brevet d'État d'éducateur sportif — Option activités physiques pour tous
BPJEPS Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

CCN Convention collective nationale

CEP Contrat études Prospective

CEREQ Centre d'études et de recherches sur les qualifications

CLSH Centre de loisir sans hébergement

CPNEF Commission paritaire nationale emploi formation

CQP Certification de qualification professionnelle

DARES Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
DEDPAD Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement

DEFA Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation
DEEJE Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants

DEES Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé

DEUST Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DIV Délégation interministérielle à la ville

DREES Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

DUFA Diplôme universitaire de formateurs adultes

DUMI Diplôme universitaire de musicien intervenant en milieu scolaire

ETP Equivalent-Temps plein FAP Familles professionnelles

INSEE Institut nationale de la statistique et des études économiques

NAF Nomenclature des activités française

ONMAS Observatoire national des métiers de l'animation et du sport

PCS Profession et catégorie socioprofessionnelle

ROME Répertoire opérationnel des métiers et des emplois

SIRENE Système informatique pour le Répertoire des entreprises et des établissements

UNEDIC Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce







